

Bruxelles, le 11 octobre 2022
(OR. en)

13211/22

FIN 1034
INST 352
PE-L 34

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Comité budgétaire
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	13059/22
Objet:	Virement de crédits n° DEC 18/2022 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2022

1. Le 5 octobre 2022, la Commission a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits n° DEC 18/2022, conformément à l'article 31, paragraphe 1, du règlement financier¹.

Cette proposition vise à transférer un montant de 395 millions d'euros en crédits d'engagement (c/e) et en crédits de paiement (c/p) de l'article 30 04 01 (*Réserve de solidarité et d'aide d'urgence*) à l'article 14 03 01 (*Aide humanitaire*), comme indiqué dans le document 13059/22.

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

2. Ce virement vise à soutenir:

- l'intervention visant à lutter contre la crise alimentaire mondiale (210 millions d'euros);
- les populations rendues vulnérables, en Ukraine et en Moldavie, par la crise ukrainienne (175 millions d'euros);
- les personnes les plus vulnérables au Pakistan, notamment les réfugiés, dans les zones touchées par les inondations (10 millions d'euros).

Compte tenu de l'urgence, le délai applicable pour l'approbation est de trois semaines, conformément à l'article 31, paragraphe 4, du règlement financier.

3. Le Comité budgétaire a examiné la proposition de virement lors de ses réunions des 5 et 11 octobre 2022.

4. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:

- la proposition de virement de crédits, dont le texte figure dans le document 13059/22; et
- le projet de lettre qui figure à l'ANNEXE de la présente note.

PROJET DE LETTRE

du : président du Conseil
à la : présidente du Parlement européen
copie : présidente de la Commission

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions de l'article 31, paragraphes 4 et 6, du règlement financier du 18 juillet 2018¹, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 18/2022 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2022.

(Formule de politesse)

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).